

de ce mois: J'y remarque avec toute la reconnoissance que ie dois les sentim.<sup>ts</sup> obligeans qu'il vous a plu m'y temoigner. S.A.R. [Herzog Viktor Amadeus II.] a eü quelques acces de fievre, dont elle n'est pas encore libre, mais il y a toute apparence que son mal ne sera pas de durée, & qu'il ne retardera point son voyage, qu'il entreprendra vers la fin du mois prochain. C'est a vous [- noch war Beat Kaspar Zurlauben neben seiner Stellung als Landschreiber der Freien Aemter Gardeleutnant in Savoyen -] presentem.<sup>t</sup> de prendre vos mesures, si vous avés resolu de faire un tour en cette Cour, d'y venir avant qu'on parte pour Nice, où apres qu'on en sera de retour. Ce qui est a vostre choix, & en quelque temps que ce soit je seray ravy de pouvoir vous temoigner moy meme que je suis avec tout l'attachem.<sup>t</sup> possible ...".

Original - AH 100, 68-69 - Blatt 68<sup>v</sup> und 69 leer

## 37

1670 September 3., Saint-Germain-en-Laye

A

SCHREIBEN<sup>1</sup> VOM FRANZ. KÖNIG LUDWIG XIV. AN DIE [IX ORTE - XIII AUSG. SZ, ZG, FR, SO]: ZH, BE, LU, UR, UW, GL, BS, SH, AP UND DER ABTEI ST. GALLEN

Schweizer/Correspondenz 305 Nr. 532

"Louis ... Roy de France et de Navarre, Tres chers grands Amis Alliez et Confederez, nous n'aurions pas creu qu'apres avoir renvoyé le pretendu Resultat de la Diete [- konkret der Jahrrechnung vom 30. Juni 1669 in Baden; Stadt und Amt Zug war dabei nicht durch **Beat Jakob I.** Zurlauben vertreten -]<sup>2</sup> de l'année 1669. vos Deputez [- Vertreter von Stadt und Amt Zug waren **Ulrich Schön** und **Franz Kreuel** -] en la derniere qui s'est tenue a Bade [- Jahrrechnung vom 6. Juli 1670 -]<sup>3</sup> se fusent encore attachez pour le faire subsister a nous escrire la lettre que nous en avons receue du 19.<sup>e</sup> Juillet [1670] comme s'ils estoient en droict de regler eux seuls l'observation des Traictez que vous avez avec nous sans nostre participation et nostre consentement, vos predecesseurs dans les difficultez qui se sont rencontrées pour l'execution des ... [dits] Traictez se sont tousiours portez a s'en esclaircir selon que chacun y a esté obligé, et plus favorablement que vos ... [dits] Deputez n'ont fait, Car le pretexte de vostre liberté et de vostre souveraineté n'est que pour colorer la mauvaise Jntention de ceux qui n'ont pas de bons sentiments pour nostre service et pour vostre propre bien dont vous avez une preuve par vous mesme en ce que

ceux qui vous ont precedé ny vous, ne vous estiez point encore avisez pour vous excuser d'une chose si raisonnable d'alleguer ny vostre souveraineté ny vostre liberté, de laquelle J1 ne s'agit point aujourd'huy et dont on ne se sert que pour n'avoir point d'autres bonnes raisons a dire sur ce suiet et continuer a nous engager avec vous en de continuelles contestations; lesquelles nous croyons qu'il est de vostre Interest aussy bien que du nostre de finir, Et afin qu'on ne serve point pour les perpetuer de ce pretendu Resultat de l'année derriere et de ce que vos ... [dits] Deputez nous ont encore escrit nous avons creu vous devoir faire remettre leurs lettres en vous conviant comme nous avons desia fait de convenir avec le sieur [François] Mouslier con.<sup>er</sup> en nos conseils nostre Deputé Resident en vos quartiers en la maniere que d'autres Cantons<sup>4</sup> ont desia fait de l'observation des Traictez que vous avez avec nous a l'occasion de ce qui s'est fait et passé ces années dernieres, Et ensuite vous en recevrez le mesme traictement pour vos satisfactions [- Anspielung auf die Pensionenzahlungen -], Et vous nous ferez plaisir de ne nous plus envoyer ny escrire sur toutes ces choses, puis qu'elles ne se peuvent ajuster qu'au lieu ou vous estes, C'est pourquoy nous avons envoyé tous nos ordres et pour les autres choses qui vous peuvent regarder a nostre ... [dit] Resident pour vous descharger des peines et de la despence auxquelles vous vous estes exposez ainsy que nous vous avons desia fait scavoir par plusieurs de nos lettres auxquelles nous remettant encore, nous prions Dieu qu'il vous ait Tres chers grands Amis Alliez et Confederez en sa S.<sup>te</sup> garde ...

signé Louis

et plus bas [Hugues] De Lionne [Secrétaire d'Etat aux affaires estrangères]"

- 1) s. Rott/Représentation VII 304 spez. auch Anm. 4
- 2) s. EA VI 1, 777 (Nr. 496) spez. 777 c
- 3) s. ebenda 793 (Nr. 506) spez. 794 c
- 4) Zur Stellung von Stadt und Amt Zug in dieser Bündnisfrage s. etwa AH 58/84, AH 76/103 sowie AH 159/8, 85A

---

Kopie, von der franz. Ambassade für den Zuger Statthalter Beat Jakob I. Zurlauben bestimmt - AH 100, 70-71 - Blatt 71 leer